



**MRC** DES  
**Chenaux**  
**SI PROCHES**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À**  
**CHAMPLAIN**

**JUIN 2023**

Monsieur le président,

Monsieur le commissaire,

Présentation

C'est à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux que je m'adresse à vous dans le cadre du dépôt de ce mémoire concernant la position de la MRC des Chenaux face au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé dans la municipalité de Champlain. Je me nomme Guy Veillette et j'occupe la fonction de préfet de la MRC des Chenaux depuis le 24 novembre 2021. En plus de ma fonction de préfet, j'ai la chance d'occuper la fonction de maire de la municipalité de Saint-Narcisse depuis 2005.

La MRC des Chenaux a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce qui en fait l'une des MRC les plus jeunes du Québec. La création de notre MRC découle de la réorganisation municipale sur le territoire des anciennes MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. Le territoire de la MRC des Chenaux comprend celui des municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Stanislas et Saint-Prosper-de-Champlain.

### Explication de l'intérêt de la MRC des Chenaux au projet

En 1991, certaines municipalités de la MRC de Francheville ont accepté de déléguer à ladite MRC leur compétence en matière d'enlèvement et de transport des déchets comme en fait foi le règlement numéro 91-06-67. À la suite de la création de la MRC des Chenaux en 2002, la responsabilité de ce règlement a été transférée à la nouvelle organisation. À ce jour, neuf des dix municipalités de la MRC des Chenaux se sont assujetties à la compétence de collecte des déchets domestiques. Seule la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'est toujours pas assujettie à cette compétence de la MRC des Chenaux.

En 2010, le Conseil de la MRC des Chenaux a pris la décision, pour des fins de contrôle des dépenses et de services aux citoyens, de mettre en place et d'opérer un service de collecte des déchets domestiques. Des véhicules de transport ont été acquis et la MRC a procédé à la construction d'un garage situé à proximité du lieu d'enfouissement technique de Champlain. Le choix d'implantation du garage à cet endroit est stratégique puisqu'il permet de réduire les temps de transport pour la vidange des camions de collecte, surtout en fin de journée. La MRC des Chenaux a dû investir, à ce moment-là, tout près de 300 000 \$ pour la construction de cette infrastructure. Quant au matériel roulant et autres immobilisations, la valeur aux livres surpasse le million de dollars.

Depuis la création du service de collecte des déchets domestiques en 2010, les municipalités de la MRC des Chenaux, exception faite de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, continuent d'enfouir leurs matières au lieu d'enfouissement de Champlain. Ce sont plus de 13 827 citoyens de la MRC qui bénéficient de cet emplacement de proximité stratégique.

### Opinion sur l'ensemble du projet

Au niveau réglementaire, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain est conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Chenaux, ainsi qu'aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Champlain. Dans les 2 cas, des modifications récentes ont eu lieu pour tenir compte du projet d'agrandissement. Il est à noter qu'aucune contestation ne s'est effectuée durant les consultations publiques des modifications aux documents réglementaires concernés. De plus, la modification du SADR a fait l'objet d'une approbation ministérielle.

Également, au niveau du SADR de la MRC, plusieurs mentions sont faites au lieu d'enfouissement technique par rapport à son importance capitale au niveau de la MRC et à son potentiel au niveau industriel et publique qui se sont réalisés entre autres avec l'arrivée de l'entreprise Diana Food et l'implantation d'un écocentre sur le site ou à proximité.

### Préoccupations et répercussions

Advenant que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain venait à ne pas voir le jour, les conséquences économiques pour la MRC des

Chenault seraient majeures. Selon ce scénario, le service de collecte des déchets domestiques devrait alors se rendre au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès pour procéder à la vidange des camions. En nous basant sur nos données historiques, nous avons établi que notre flotte de véhicules devra parcourir environ 42 000 kilomètres supplémentaires par année seulement pour se rendre au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. En se basant sur un coût du carburant conservateur, soit à 1,50 dollar du litre, cela représente un surplus annuel à payer d'approximativement 22 000 dollars. Outre les coûts d'énergie, la distance parcourue augmentera le temps en ressources humaines que nous devons assumer. L'estimation en temps de conduite supplémentaire pour nos chauffeurs en fonction des nouveaux tracés représente une moyenne de 10 heures supplémentaires par semaine. Au total, selon les conditions de rémunération de nos chauffeurs, cela signifie une dépense salariale d'environ 18 000 dollars par année. Enfin, l'usure des camions, engendrée par le nombre de kilomètres supplémentaires à parcourir, aura un impact direct sur nos frais d'entretien. Nous estimons que ce surcroît de routes à sillonner causera une hausse de nos frais d'entretien approchant 15 000 dollars par année. Cette estimation de nos frais d'entretien additionnels est basée sur nos données historiques accumulées depuis la création du service en 2010.

Somme toute, de façon très conservatrice, la MRC des Chenault devra prévoir des dépenses supplémentaires de l'ordre de 55 000 dollars en 2024, si le projet d'agrandissement du site d'enfouissement technique de Champlain n'est pas autorisé. En considérant que la durée de vie utile du projet d'agrandissement pourrait atteindre 20 ans, c'est plus de **1 450 000 dollars**<sup>1</sup> que les citoyens de la MRC des Chenault devront assumer seulement pour que nos véhicules se rendent au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

De plus, il est important de mentionner qu'un éco-centre, géré par Énergycycle, est actuellement situé à proximité du lieu d'enfouissement technique de Champlain. Il est prévu par Énergycycle que ce site soit relocalisé et modernisé si le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique voit le jour. Le site actuel n'est pas optimal, n'ayant pas accès à certaines commodités comme l'eau potable et un service sanitaire. Advenant la non-autorisation de l'agrandissement, le site actuel demeurera en place, mais limité pour son potentiel de développement restreignant ainsi le service aux citoyens.

## Conclusion

Selon notre schéma d'aménagement et de développement du territoire et notre vision du développement du territoire de la MRC des Chenault, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain est en cohérence avec nos orientations. Le projet est en harmonie avec nos préoccupations environnementales, permet une cohabitation avec le secteur agricole et ne contrevient aucunement au développement de nos secteurs résidentiels et industriels.

D'un point de vue économique, il n'y aurait aucun avantage à ce que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain ne voit pas le jour. Tel

---

<sup>1</sup> En considérant une dépense annuelle de 55 000 \$, un taux d'inflation de 3 % par année et une période de 20 ans.

que démontré précédemment, l'agrandissement du site permettra, pour la durée de vie utile du lieu d'enfouissement, une économie de plus de 1 450 000 dollars aux citoyens de la MRC des Chenaux.

Pour toutes ces raisons, la MRC des Chenaux appuie le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guy Veillette". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "G" and "V".

Guy Veillette  
Préfet